

Une enquête de la Ligue des familles sur les coûts scolaires

Arrêtons l'école bling-bling

L'école coûte cher aux parents. Nous avons mené une enquête pour témoigner de cette réalité qui touche les parents dans leur pouvoir d'achat et qui aggrave les situations d'inégalité

à l'école. Nous avons exploré six types de coûts pour les enfants du maternel au secondaire : le matériel scolaire, les repas à l'école, les activités culturelles et sportives, les déplacements, le soutien scolaire et l'extrascolaire (garderie). Nous avons ajouté le minerval et le kot pour les étudiants du supérieur.

Faire respecter la règle

MATÉR EL SCOLAIRE Selon notre enquête, les frais de matériel scolaire varient selon les écoles et selon le niveau de 38 € à 192 € pour le mois de septembre. Sur l'ensemble de l'année scolaire, ces frais oscillent de 92 € à 344 €. À la lecture du dossier, plusieurs commentateurs sautent aux yeux :

- on est très loin de la gratuité de l'école ;
- les disparités des demandes de matériel entre les écoles sont flagrantes : de un à trois ;
- les frais de la rentrée ne représentent qu'un tiers des dépenses scolaires de l'année ;
- l'utilité pédagogique de certaines fournitures pose questions.

En 2007, une législation de la Fédération Wallonie-Bruxelles (la Communauté française, si vous n'êtes pas encore familiarisé avec le nouveau nom) a pris des dispositions pour limiter les coûts scolaires dans l'enseignement fondamental en précisant ce qui peut être réclamé (au coût réel), ce qui est facultatif et ce qui est interdit. Soyons clair, cette législation est souvent ignorée, bafouée, contournée. Le cabinet de la ministre de l'Enseignement, Marie-Dominique Simonet, nous dit que "s'il y a des problèmes, il suffit d'en informer son ministère qui interviendra". Cette réponse ne nous satisfait pas. C'est trop facile d'en appeler à la seule vigilance des parents alors que ceux-ci sont soumis à la pression d'être de "bons parents". Difficile pour eux de contester les décisions des profs qui vont encadrer leur enfant tout au long de l'année. La Ligue des familles demande que les parlementaires clarifient ce qui peut être réclamé, ce qui

est facultatif et ce qui est interdit. Il faut instaurer des plafonds de dépenses. Ensuite, il faut instaurer davantage de contrôle sur les pratiques des écoles. Enfin, il ne faut pas hésiter à sanctionner. Les écoles reçoivent des subventions. En échange, elles doivent se conformer à un cahier des charges. Et c'est à la ministre et à son administration d'y veiller.

En faire une question de poids

LES REPAS L'alimentation à l'école est une des charges les plus importantes dans les coûts scolaires. On peut le comprendre pour autant que la qualité soit au rendez-vous. L'obésité des enfants est devenue un problème majeur de santé publique. Les autorités publiques ne semblent pas en avoir pris la mesure. Des bonnes volontés sont au rendez-vous pour mettre en place ici et là des initiatives intéressantes et proposer, à un prix abordable, un repas équilibré. La Ligue des familles réclame, pour l'instant en vain, une décision pour que le temps de midi devienne un temps scolaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait ainsi insuffler une politique dynamique et innovante dans ce domaine. Avec, en bout de course, des économies pour les budgets de la santé. Chers députés, chères députées, nous vous proposons d'adopter une bonne résolution dès la rentrée : un débat parlementaire sur le sujet.

Freiner la fuite en avant

VOYAGES SCOLAIRES Voyages plus piscine, théâtre, classe verte et autres excursions, au bout de l'année, l'addition est souvent lourde (jusqu'à 1 000 € selon l'enquête!) et encore plus souvent imprévisible alors qu'en principe, les écoles sont tenues de communiquer, à la rentrée, une estimation des dépenses de l'année scolaire à venir. Il faut pouvoir interroger la pertinence pédagogique de certaines activités. Tout comme il faut aussi interroger le caractère pseudo-facultatif de certaines dépenses. Soyons clair, une fois encore. Bon nombre de ces activités font partie du marketing de positionnement des écoles entre elles. Nous pensons aux sacro-saints voyages scolaires bling-bling aux destinations de plus

en plus exotiques et de moins en moins pédagogiques. Écoles, parents et élèves sont pris dans une spirale infernale de ceux qui ne peuvent pas dire "non" sous peine d'être catalogués au rayon des pauvres, des rabat-joie ou des ringards. La Fédération Wallonie-Bruxelles a tenté de mettre un frein à ce phénomène. Un taux de participation minimum des élèves d'une même classe est désormais requis pour l'organisation des activités extérieures à l'établissement scolaire. Le taux de participation minimum des élèves d'une même classe à ce type d'activités ou à des classes de dépaysement a été revu à la hausse en 2006 pour l'enseignement primaire. Il est passé de 75 % à 90 %. Nous pensons qu'il faudrait là aussi introduire des plafonds de dépenses. Le principe de frais facultatifs est flou et imprécis et ne protège pas les parents de la pression sociale qui s'exerce inévitablement. D'accord avec les caisses de solidarité, mais il serait sans doute indispensable de mettre des plafonds pour ce type de dépense afin de ne pas pénaliser les familles les plus fragiles et doubler les inégalités sociales par des inégalités scolaires. La Ligue des familles plaide dans

ce sens pour enrayer cette spirale de la compétition scolaire.

Soutenir que c'est la mission de l'école

REMÉDIATION En conseillant aux parents d'avoir recours à un soutien payant extérieur à l'école, celle-ci se déclare impuissante à résoudre les difficultés scolaires des élèves et incapable d'offrir le droit à la réussite pour tous. Important coût de canif dans le principe de gratuité de l'école. Et terrible aveu d'échec de l'école. Pour la Ligue des familles, la remédiation scolaire doit faire partie intégrante des missions de l'établissement scolaire qui doit valoriser davantage un travail d'équipe pédagogique associant différents acteurs dans leurs diversités et leurs compétences. La réussite est à ce prix.

■ Denis Lambert,
directeur général de la Ligue des familles

Dans le Ligeur du 31 août, nous revenons sur le coût des études supérieures.

L'enquête 2011

L'échantillon. Trente familles ont été enquêtées, soit 69 enfants dont 24 % en maternelle, 36 % en primaire, 27 % en secondaire et 13 % dans le supérieur. Ces familles vivent presque autant en milieu urbain, périurbain et rural. 27 % d'entre elles se déclarent monoparentales (dont 87 % de femmes). Les familles de plus de trois enfants représentent 43 %, celles avec deux enfants 40 % et celles d'un enfant 17 %. Deux tiers de ces familles ont un emploi à temps plein (dont 61 % d'hommes), presque 30 % travaillent à temps partiel (dont 80 % de femmes) et 8 % sont au chômage (uniquement des femmes). Les revenus de ces familles sont inférieurs à 2 000 € pour un quart d'entre elles, entre 2 000 et 3 000 € pour un tiers, entre 3 000 € et 4 000 € pour 30 % et supérieurs à 4 000 € pour 14 %.

La méthode. Une interview d'environ 40 minutes a été réalisée avec chaque parent, muni des documents nécessaires à la soixantaine de questions posées (factures, kilométrages, allocations...). Cette enquête calcule le coût scolaire sous trois angles :

- sept postes de dépenses sont analysés (en fonction des niveaux d'études) : fournitures scolaires, alimentation à l'école, dépenses liées aux voyages scolaires et aux activités culturelles proposées (imposées ?) par l'école, coûts de déplacements maison-école (en temps, en argent, en CO₂), soutien scolaire, coût des études supérieures (minerval, kot, manuels, etc.), garderie (l'extrascolaire)...
- les frais sont calculés pour le mois de septembre, pic des dépenses en matière de scolarité, mais également tout au long de l'année ;

- les dépenses sont mises en rapport avec les différentes aides publiques perçues (allocations familiales, allocation de rentrée, déductibilité fiscale etc.) : ce ratio "dépenses/recettes" informe sur ce que la collectivité "prend en charge" et sur les types de familles qui bénéficient de ces aides ;

Les limites. Ce n'est pas une enquête quantitative. Autrement dit, elle ne prétend pas à une évaluation exhaustive de ce que coûte l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle informe sur les dépenses réelles des parents tout au long d'une année scolaire, sur la façon dont les écoles informent ou non les parents sur ce qu'ils doivent obligatoirement payer (tout le flou, bien connu, de ces frais dits "facultatifs"), sur les délais de paiement, sur la transparence des achats et sur les pratiques de réutilisation ou non du matériel. Résultats complets sur citoyenparent.be.

I. Cartabl€, crayons, cahi€rs... le matériel scolair€

En maternelle : le coût du matériel scolaire peut varier du simple au double si le cartable est inclus dans la liste des courses. Un coût parfois difficile à réduire, lorsqu'il vous faut choisir entre le cartable durable en cuir et plus coûteux, ou celui en nylon dernier cri, qui rendra certainement l'âme avant la fin de l'année, mais que votre chère petite tête blonde (ou brune) réclame.

Aurélie, 1 enfant de 4 ans

"L'école de mon fils réclame 10 € par mois à chaque parent, pour des 'achats groupés'. On ne nous dit pas à quoi cette somme va servir, mais je sais que tous les parents la versent. On n'a pas envie de pénaliser nos enfants en refusant de payer. À la fin de l'année, dix-sept familles auront chacune payé 100 € et on ne sait pas pourquoi..."

En primaire : Les cahiers et fardes pèsent lourd dans la balance. Certains instituteurs exigent un matériel d'une marque particulière, rendant impossible tout choix pédagogique. Et même lorsque ce choix est possible, il n'est pas toujours facile de sélectionner le matériel rationnellement : vous voulez donner le meilleur à votre enfant comme si cela lui assurait une meilleure intégration à l'école. Seule une minorité d'entre vous nous a dit avoir recours à la réutilisation du matériel d'un enfant à l'autre. De même, très peu d'écoles proposent

un système de prêt de matériel scolaire. À l'inverse, beaucoup d'écoles communales offrent une partie des fournitures à la rentrée (cahiers, feutres...) et laissent aux parents le soin de veiller au reste des achats de l'année. Certains parents nous ont rapporté que des enseignants n'hésitaient pas à les mettre en garde contre les achats inutiles en les encourageant à privilégier la qualité.

Bénédicte, 2 enfants de 7 et 8 ans

"On nous propose une revue. Son abonnement est facultatif, mais l'institutrice l'utilise pendant les cours. Pour les enfants qui ne sont pas abonnés, elle fait des photocopies, mais elles ne sont pas très lisibles. J'ai donc préféré abonner mes deux enfants, ce qui fait un supplément de 58 € à payer en septembre."

En secondaire : les manuels scolaires représentent la part la plus importante des frais consacrés au matériel. À nouveau, certains établissements proposent un service de prêts, mais les manuels n'y sont souvent présents qu'en nombre insuffisant ou sont dépassés. Quant au matériel plus coûteux (calculatrice, dictionnaire...), l'école doit vous fournir une liste en début d'année, vous permettant ainsi de planifier et de rationaliser vos achats.

François, 2 enfants de 16 et 19 ans

"L'école secondaire de ma fille nous remet

un virement à payer en fin de trimestre pour le trimestre suivant, notamment pour le prêt de livres scolaires. L'an dernier, j'ai oublié de payer la facture de juin (pour le matériel de septembre) et, à la rentrée, l'école a refusé de lui fournir ses livres. Je n'ai jamais reçu aucun rappel, or mes deux filles ont fait toute leur scolarité dans cet établissement."

En supérieur : la quasi-totalité des frais consacrés au matériel de cours (syllabus, livres...) est dépensée en début d'année, ajoutant encore au poids d'un mois déjà bien chargé financièrement pour vous (voir chapitre 7).

55 % des frais en septembre.

Si la dépense en matériel scolaire augmente avec l'âge des enfants, la part moyenne consacrée à la rentrée reste la même partout à tous les niveaux : environ la moitié du budget consacré au matériel scolaire est dépensé à la rentrée. De quelques dizaines d'euros en maternelle,

le coût du matériel scolaire peut grimper jusqu'à 350€ en secondaire et ce, pour la rentrée uniquement ! Mallette, crayons, bics, livres, il faut bien reconnaître qu'on est très loin de la gratuité de l'école.

24 % des frais obligatoires, 75 % des frais non précisés

Une liste du matériel à acheter est généralement remise à la fin de l'année scolaire qui précède (dans l'enseignement fondamental) ou en septembre (en secondaire). Rares sont les écoles qui précisent aux parents si la dépense est obligatoire ou facultative. Distinguer l'essentiel de l'accessoire peut s'avérer complexe : est-on vraiment libre de refuser ? Et, même lorsque la dépense est clairement facultative, comme l'abonnement à une revue scolaire ou l'achat des romans, comment s'en passer lorsque ce matériel fait l'objet d'un cours ? Comment être certain que l'enfant ne sera pas discriminé, pédagogiquement, s'il ne dispose pas de son propre exemplaire ? Tout le matériel servant de support de cours ne devrait-il pas être pris en charge par l'école ?

82 % des parents interrogés ignorent l'existence d'une caisse sociale

D'après le décret Missions, les établissements doivent prendre "en compte les origines sociales et culturelles des élèves afin d'assurer à chacun des chances égales d'insertion sociale, professionnelle et culturelle". Mais cela reste très théorique et une très grande majorité d'entre vous nous a interpellés sur l'absence de communication de l'école concernant l'existence d'une caisse sociale. Notons ici aussi que l'organisation de festivités (souper des enseignants, fancy-fair, marches parrainées...) génère des bénéfices qui vont à la communauté, notamment par le

biais d'une "caisse sociale".

Notons quand même que, de manière générale, les établissements fondamentaux communiquent clairement aux parents que l'argent ne doit pas être un frein aux activités scolaires d'un enfant et qu'en cas de problème financier, on peut s'adresser à la direction ou à l'instituteur.

Nos commentaires

Frais interdits. Par enfant, les frais demandés en matière de matériel scolaire peuvent varier de 38 € à 192 € selon le niveau. Sur l'ensemble de l'année, ces frais varient de 92 € à 344 €. Cahiers, stylo, cartable, vêtements de sport, manuels scolaires, si le type de matériel varie, le constat, lui, reste le même : certaines écoles continuent à demander aux parents des frais interdits par la loi. Depuis 2007, la loi interdit aux écoles de demander certains frais scolaires dans l'enseignement fondamental (par exemple, les frais afférents à l'équipement de l'établissement) et pose une limite stricte en secondaire (où les frais de photocopies peuvent s'élever à un maximum de 75 € par an). Force est de constater que certaines écoles ne jouent pas le jeu : dans les écoles fondamentales, de nombreux parents témoignent de l'existence d'une "caisse de classe", de "frais généraux" ou de "frais divers" obligatoires qui leur sont réclamés mensuellement sans pour autant savoir à quoi ces frais sont destinés. Il faut savoir que rien ne vous oblige à verser cette somme. Autres frais rigoureusement interdits : les frais administratifs que des établissements secondaires réclament à l'inscription d'un enfant, sous couvert de "paiement anticipé" (pour décourager les familles les plus défavorisées de s'inscrire ?)

Dialogue. Le manque de transparence quant aux dépenses en matière de matériel est donc un problème récurrent. En outre, les écoles manquent souvent d'un lieu de dialogue où parents, enseignants et directions d'écoles pourraient parler d'argent. À l'heure actuelle, ce sont souvent les enfants qui sont les messagers. "Amener 5 euros pour la fête des mères", mentionne le journal de classe (avec, parfois, une punition à la clé en cas d'oubli!).

Facturation. Si la plupart des écoles communiquent une liste d'achats à faire en début d'année, ces listes ne sont jamais exhaustives

et des frais supplémentaires viennent toujours s'annexer en cours d'année. Ces frais, non planifiés, sont pourtant loin d'être marginaux. Un système de facturation systématique permettrait de décharger les enfants de leur rôle d'intermédiaires et les enseignants de leur rôle de collecteurs.

Pratico-pratique

- Le réseau écoconso vous propose, via son site achatsverts.be/ une liste de conseils pour l'achat de matériel d'écriture.

- Vous pouvez retrouver la liste complète des frais scolaires autorisés et interdits par la loi sur citoyenparent.be > Nos analyses et études > 2009 > Coût scolaire : analyse juridique.

- Pour vous permettre d'anticiper les dépenses liées à la scolarité de votre enfant, l'établissement doit vous communiquer une estimation des frais prévisibles sur toute l'année.

- Dans chaque établissement, c'est le Conseil de participation, où siègent des représentants des parents, qui est chargé de mener une réflexion sur les frais réclamés. C'est aussi par son biais que sont étudiées les possibilités de solidarités en matière de paiement de frais scolaires. N'hésitez donc pas à contacter vos représentants !

- Il existe toujours des moyens de s'en tirer à moindre prix, notamment en réutilisant le matériel des aînés ou du matériel d'occasion. Encore faut-il que cela soit évidemment possible (en secondaire par exemple, il arrive régulièrement que l'on exige la dernière édition d'un livre ou le dernier modèle d'une calculatrice!).

2. R€pas chaud ou tartin€s à la cantin€

En maternelle: pour les 3 à 6 ans, le coût des repas scolaires, sur toute l'année, va de 133 € à 726 € pour un coût moyen de 449 €. Vous êtes une majorité de parents à avoir des enfants qui prennent le repas chaud de l'école, si celle-ci en propose un évidemment (ce qui n'est pas toujours le cas). Notons aussi que beaucoup d'écoles proposent des initiatives favorisant la solidarité, comme une collation ou une soupe collectives.

Corinne, 3 enfants de 2, 4 et 6 ans

"Dans la classe de mon fils de 4 ans, l'ins-titutrice a instauré un système de collation collective. Une fois par mois, chaque parent doit apporter une collation pour toute la classe. On peut apporter des gâteaux faits maison, des fruits, des laitages... En début d'année, chaque parent reçoit un calendrier des collations et une liste avec les allergies. Ça nous permet de planifier la dépense, tout en favorisant la solidarité entre les enfants."

En primaire: le coût du repas est encore plus élevé en primaire. De 425 € à 726 € par an, selon l'école. À noter aussi que vous êtes de plus en plus nombreux à opter pour des repas apportés de la maison, que ce soit par goût ou par nécessité, toutes les écoles ne proposant pas de repas à midi. En outre, le temps de midi n'étant pas considéré comme un temps scolaire, certains établissements vous demandent un forfait "garderie" obligatoire pour le temps de midi.

Stéfan, 2 enfants de 6 et 9 ans

"Au début de l'année, nos enfants prenaient les repas de l'école mais ils n'aimaient vraiment pas. Nous avons donc décidé d'opter pour les tartines préparées à la maison. L'école nous réclame cependant 1,10 € par jour et par enfant pour la surveillance du temps de midi."

En secondaire: la plupart d'entre vous nous ont dit que leurs ados prennent un repas apporté de la maison, ce qui réduit fortement les dépenses de votre poste alimentation. Plutôt que dépenser 5 € pour un sandwich et une canette achetés à l'école ou au snack du coin, vous réduisez les frais à 2 € en leur donnant des tartines,

une collation et une bouteille d'eau. Temps convivial par excellence, l'heure du midi se passe avec les copains au parc, dans la rue, qu'importe, pourvu qu'on soit ensemble.

En supérieur: vous donnez chaque semaine à vos étudiants un budget pour la nourriture qui varie de 30 € à 60 € selon qu'ils vivent en kot ou non. Sachant que beaucoup de "koteurs" reviennent de leur week-end les bras chargés de victuailles amoureusement préparées par vous, les parents.

Nicole, 2 enfants de 18 et 20 ans

"Au début de l'année, ma fille de 18 ans avait pris le pli d'aller manger tous les jours en ville avec ses amis. Au bout du mois de septembre, on s'est rendu compte que la dépense rien que pour ses repas se montait à presque 150 €! Désormais, elle mange à l'extérieur une fois par semaine, et le reste du temps elle prend ses tartines. Mon fils, qui est étudiant et vit en kot, reprend des repas de la maison, que je lui cuisine le week-end. Il a aussi un (pe-tit) budget nourriture qui lui suffit amplement."

Non, les 6 à 12 ans ne sont pas des ogres

520 € par an de frais de repas en moyenne pour les primaires contre 490 € pour les secondaires

Un constat étonnant: le poste alimentation, sur une année, serait moins coûteux en secondaire qu'en primaire? Oui, pour la simple et bonne raison que la majorité des parents interrogés pour ce sondage inscrivent leurs enfants de primaire au repas chaud à l'école, tandis que les élèves de secondaire arrivent à l'école, leur pique-nique sous le bras. La différence est conséquente: elle peut faire varier le prix d'un

repas du 2 à 5 €... par jour!

Entre **214 €** et **2 172 €**

L'alimentation est un poste de dépense qui passe souvent inaperçu. C'est en effet une dépense qui semble minime au quotidien. Or, sur une année, le coût total de l'alimentation peut aller de 214 € (en maternel) à 2 172 € (dans le supérieur), ce qui constitue alors l'une des plus charges les plus lourdes. Tout dépend du mode de vie et de l'attention que vous portez au budget scolaire de vos enfants.

Nos commentaires

Malbouffe. Si l'on constate que de plus en plus d'écoles fondamentales font un effort sur les collations en proposant des fruits ou des collations collectives, il n'en va pas de même pour la nourriture du temps de midi. Ainsi, plusieurs familles disent avoir d'abord opté pour les repas complets de l'école mais s'être rabattues sur la solution des plats faits maison en désespoir de cause, soit parce que les repas ne leur paraissaient pas assez équilibrés (trop de viande, pas assez de fruits), soit parce que les enfants ne mangeaient pas correctement. En Belgique, un enfant sur cinq est en surpoids.

Encadrement. L'encadrement joue un rôle également sur la qualité des repas: structure, bruit, personnel... Le temps de midi, qui n'est pas considéré comme un temps scolaire, ne semble pas préoccuper la Communauté fran-

çaïse qui renvoie la patate chaude aux parents, voire aux directeurs d'école et aux pouvoirs organisateurs. Est-il normal de payer 1,10 € par repas pour que son enfant puisse s'asseoir à table parmi les autres, sous la surveillance d'un adulte ? En 2001, la Communauté française reconnaissait le rôle pri-

mordial de l'école dans l'éducation des enfants à la nourriture. Il semblerait donc logique que le temps de midi soit considéré comme un temps scolaire, et que le ministère de l'Enseignement ait l'autorité globale en la matière.

Pratico-pratique

• Les diététiciens invitent les écoles à remplacer la collation de 10h faite de céréales, de sucreries et de gras inutiles par un potage. Certains établissements sont déjà passés à l'acte. Si ce n'est pas encore le cas dans votre école, suggérez cette idée à la direction pour repenser le temps de midi, trop court pour que la plupart des

petits puissent vider et leur bol de soupe et leur boîte à tartines.

• Pour que le repas de midi devienne un temps scolaire, signez sur **citoyenparent.be** > Nos campagnes > Citoyen, à la soupe, la pétition que la Ligue des familles adresse à la ministre de l'Enseignement.

• Pour éviter le surpoids, n'hésitez pas à donner quatre repas par jour à vos enfants, goûter compris, afin d'éviter tout grignotage en dehors des repas.

• D'accord, vous l'avez déjà lu et entendu 10 000 fois, mais n'oubliez pas de glisser dans la boîte à tartines de votre petit un fruit, quelques légumes s'il n'a pas une soupe. Et limitez la consommation de viande à quatre fois par semaine maximum.

3. Piscin€, théâtre€, class€ verte et autres €xcursions

L'un des postes de dépenses les plus conséquents est la catégorie "Voyages et activités culturelles et sportives" dont le coût est particulièrement élevé en secondaire. Théâtre, cinéma, piscine, journée sportive, il s'agit d'activités qui ne sont pas toujours facultatives et qui, pourtant, dépendent du portefeuille des parents. Et, même quand l'activité est définie comme clairement facultative, peu de parents osent refuser de peur de pénaliser leur enfant. Nous avons choisi de présenter trois types d'activités engendrant des coûts différents à des niveaux différents - activités culturelles, activités sportives et voyages. Ainsi, en maternelle, ce sont plutôt les activités culturelles qui sont coûteuses; en primaire, ce sont plutôt les activités sportives; et en secondaire, ce sont les voyages qui occupent une grande partie du budget.

58 € en moyenne par an pour des activités culturelles en maternelle

Parmi celles-ci, on range les sorties au théâtre, au cinéma, au musée. Il est intéressant de noter que le prix de ces activités,

presque unanimement obligatoires, varie très fort d'un établissement à un autre. Ainsi, dans une classe de maternelle, le coût des activités et sorties culturelles peut aller de 5 à 90 € par an, avec une moyenne de 58,2 €. Une dépense obligatoire et élevée, pour des petits bouts qui ne dépassent pas 6 ans, rarement amortie par une caisse de solidarité.

Mélina, 1 enfant de 5 ans

"L'école fait son possible pour nous communiquer la liste des sorties et activités culturelles pendant l'année pour un total moyen de 8 € par mois. Mais il n'y a pas un mois qui passe sans qu'une activité supplémentaire ne vienne s'annexer. En fin de compte, on en arrive facilement à 15 € par mois, ce qui est bien plus que prévu au départ. Cela dit, l'école précise toujours que l'argent ne doit pas être un frein et que l'on peut s'adresser à l'institutrice ou au directeur en cas de souci."

20 € à 90 € par an pour des activités sportives en primaire

En primaire, ce sont les activités sportives, et en particulier la piscine, qui occupent une bonne part du budget "sorties" qui s'élève de 20 € à 90 € par an selon les établissements scolaires. Le cours de natation, pourtant obligatoire, est payant dans une grande majorité des écoles, de même que certains cours de gym pour lesquels il faut louer une salle. Ces frais sont pourtant tolérés car, selon la loi, ils s'inscrivent dans le projet pédagogique du pouvoir organi-

sateur ou dans le projet d'établissement. Pourtant, la suppression du cours de natation ou du cours de gym compromettrait l'apprentissage de la classe. Ne devraient-ils donc pas être gratuits ?

Johan, 3 enfants de 19, 16 et 8 ans

"Ma fille de 8 ans fréquente une école qui n'a pas de salle de gym. Pour chaque cours, l'école doit donc louer la salle de sport communale. En début de mois, les parents payent un forfait obligatoire de 20 € qui comprend la piscine, les activités culturelles et les cours de gym. Les voyages sont à payer à part."

137 € de frais par an de voyage en moyenne en primaire, 367 € en secondaire

Aux activités s'ajoutent les premiers voyages de classe: classe verte, classe de neige, classe de ville... Parfois annoncés comme facultatifs (mais pas toujours), ces voyages participent pourtant au programme de cours et rares sont les enfants qui n'y participent pas. Comme pour l'achat de matériel, la peur de les

pénaliser et de les marginaliser motive généralement votre choix, vous jugez que vous n'avez pas la liberté de refuser. Or, le prix de ces voyages pseudo-facultatifs va de 60 € pour une classe verte en primaire à 620 € pour un voyage de rhéto, avec une moyenne de 137,2 € pour le primaire et de 367 € pour le secondaire.

Agnès, 4 enfants de 15, 13, 11 et 9 ans
"Je suis seule pour élever mes quatre enfants et, cette année, chacun d'entre eux avait un voyage prévu au programme. Le voyage des deux aînés était dit 'facultatif' mais je n'ai pas eu envie de les pénaliser. J'ai appris par la suite que l'école des deux plus jeunes proposait une 'caisse sociale' pour les parents plus démunis, mais ça n'a jamais été clairement annoncé et les voyages étaient déjà payés."

Nos commentaires

Délais de paiement. Si les voyages sont généralement planifiés dès le début de l'année pour permettre un paiement étalé (avec acompte payé à la rentrée), les activités telles que sortie au théâtre ou au cinéma sont rarement annoncées avec plus

d'une semaine d'avance. Aux parents de se débrouiller pour rassembler les 5, 10, 20 € obligatoires en quelques jours.

Liste. Pour ce poste de dépenses en particulier, la question de la transparence se pose à nouveau. Concernant la liste des activités prévues, l'école est tenue de communiquer, lors de la rentrée, une estimation des dépenses de l'année scolaire à venir. Par ailleurs, on constate que le statut de ces activités n'est pas clair et que les écoles communiquent peu sur la question. Pour certaines familles, le coût total des activités culturelles d'une année dépasse 1 000 €! Comme nous le disions plus haut, l'un des facteurs décisifs est la volonté de ne pas pénaliser son enfant et de vouloir faire "comme les autres". Le principe de frais facultatifs est donc ambigu et flou. La communication, autant sur la dépense elle-même que sur son statut, fait cruellement défaut: le libre choix n'est jamais clairement exprimé, faute de quoi ces frais sont souvent considérés par les parents comme obligatoires.

Caisse sociale. Enfin, l'existence d'une caisse sociale de solidarité, qui permettrait aux familles les plus démunies de bé-

néficer d'une aide, n'est pas toujours mise en avant. Il convient ici de mentionner différentes festivités, mises en place par les comités de parents ou le corps enseignant, qui ont souvent pour but d'alimenter la caisse sociale: complètement facultatives, ces activités permettent notamment de financer des sorties ou d'alléger les frais à la charge de tous les parents en redistribuant les bénéfices, mettant ainsi en place une véritable solidarité.

Pratico-pratique

- Dans l'enseignement fondamental, les voyages de classe - appelés "classes de dépaysement" - peuvent être partiellement pris en charge par votre mutuelle. Renseignez-vous!

- Notez aussi que les caisses sociales existent dans beaucoup d'écoles, même si elles ne communiquent pas clairement sur la question. Contactez la direction de l'établissement pour en savoir davantage.

- Enfin, il revient au Conseil de participation de réfléchir sur les frais réclamés. N'hésitez donc pas à contacter vos représentants pour en savoir plus...

4. Train, tram, bus, voiture€, vélo... ou p€dibus

Parmi les 30 familles interrogées, 6 sont piétonnes ou vont à l'école à vélo, 16 utilisent la voiture et 8 utilisent les transports en commun comme transports scolaires. Les frais varient de 0 € à 1 626 € pour une année scolaire.

742 €, le coût moyen par an de la voiture

Le coût financier de la voiture représente en moyenne 742,6 € par an et par famille, mais peut s'élever jusqu'à 5 140 €! De

même, en matière d'impact sur l'environnement, la dépense annuelle en CO₂ est en moyenne de 154,9 kg, mais peut grimper jusqu'à 886 kg, ce qui équivaut à un aller-retour Bruxelles/Madrid en avion.

La moyenne des frais par an en transports en commun n'est que de 91€! Une sacrée différence dont vous ne pouvez, hélas, pas toujours bénéficier faute d'avoir un réseau

de train, tram, bus suffisamment développé et efficace tout près de chez vous. À Burdinne, par exemple, il n'y a que deux bus par jour pour Namur: un le matin, l'autre le soir. La voiture est donc le seul choix possible.

Isabella, 3 enfants de 12, 15 et 17 ans

"Mes trois enfants vont dans des écoles différentes. Le premier part en bus et le deuxième fait du covoiturage. L'école de la dernière n'est pas facilement accessible en transports en commun, elle doit marcher plus d'un kilomètre depuis l'arrêt pour y arriver. Je préfère donc la déposer en voiture, mais cela implique de partir très tôt pour éviter les embouteillages. Elle arrive donc à l'école vers 7h30, presque une heure avant le début des cours."

127 heures par an dans les transports en commun entre l'école et le domicile

En comparaison, l'usage des transports en commun diminue évidemment drastiquement le coût financier (91 € en moyenne par an), mais aussi la consommation en CO₂. Par contre, c'est le facteur temps qui prend ici toute son importance: en

moyenne, les familles utilisant les transports en commun passent 127 heures par an entre l'école et le domicile, un chiffre qui peut monter jusqu'à 230 heures pour l'une des familles interrogées.

Zéro dépense à pied ou à vélo...

... mais des pleurs et des grincements de dents. Vous êtes peu nombreux à avoir opté pour le vélo ou la marche. Sans doute rêveriez-vous de pouvoir le faire, mais les pistes cyclables sont rares là où vous habitez, la circulation vous fait peur... et la marche ne séduit pas vos petits et même vos ados, encore pleins de sommeil sur la route de l'école!

Vincent, 2 enfants de 7 et 4 ans

"Quand on s'est rendu compte du budget et surtout de l'émission de CO₂ produite rien qu'en conduisant nos deux enfants à l'école, ma femme et moi avons décidé d'opter pour la marche ou le vélo. C'est plus difficile et un peu plus long, mais l'école n'est qu'à 700 mètres de la maison."

Nos commentaires

Service public. Sans surprise, on constate que le moyen de transport scolaire le plus coûteux est la voiture. Carburant, assurance, frais d'entretien... elle coûte en moyenne plus de sept fois le prix de l'abonnement aux transports en commun. Les frais de transport participent parfois grandement à la dépense annuelle en matière de frais scolaires, et ne dépendent pas toujours de la volonté des parents : toutes les écoles ne sont pas desservies de la même façon par le service public et certains trajets se font obligatoirement en voiture.

Covoiturage. Il convient de noter ici que peu de parents ayant répondu à notre enquête ont recours au covoiturage. Sur le plan pratique, il offre pourtant une alternative à l'absence des transports en commun. Sur le plan financier, il permet de

diviser le coût d'un trajet par le nombre de passagers. Une économie qui peut paraître minime à court terme mais qui, sur une année, se chiffre en moyenne à une somme non négligeable de 370 € pour les trajets scolaires. Enfin, cette économie est aussi valable sur le plan écologique : covoiturer permet de diminuer le nombre de voitures et donc la production de CO₂.

Temps. Par ailleurs, au cours de l'enquête, plusieurs familles ont témoigné de la difficulté de jongler entre le temps professionnel et le temps scolaire, en particulier lorsque les enfants sont dans des écoles différentes. Le covoiturage offre aussi une solution au niveau organisationnel, en permettant aux parents de gagner des minutes et heures précieuses en n'assurant plus les trajets scolaires tous seuls.

Pratico-pratique

L'outil de calcul de l'éco-tempo-budget, mis à disposition sur **citoyenparent.be** vous propose de calculer votre dépense en matière de temps, de CO₂ et d'argent lorsque vous vous déplacez. Il peut aussi vous permettre de comparer deux moyens de transport et de décider lequel est le plus avantageux.

La Ligue des familles offre gratuitement la Carte Réduction Transports à toutes les familles membres qui ont plus de trois enfants et qui y ont droit. Cette carte est valable sur les trams et bus de Wallonie et sur l'ensemble du réseau de la SNCB. Elle arrive à échéance au mois de décembre. **citoyenparent.be** > Carte de réduction transports.

karzoo.be, une référence belge du covoiturage, comporte également des conseils et des réponses aux questions fréquemment posées.

5. Soutien scolaire contre chute des points

Une précision d'entrée de jeu : par "soutien scolaire", nous désignons les activités de remédiation pour les enfants en difficulté ou en échec scolaire. Il ne s'agit pas des cours particuliers suivis pour améliorer le niveau d'un élève dont la réussite ne pose pas de problème. Interrogés lors de notre enquête, les parents qui font appel au soutien scolaire ont tenu à souligner le coût important qu'il génère : la dépense peut monter jusqu'à 1 500 € par an pour un enfant dans le secondaire et jusqu'à 2 900 € par an dans l'enseignement supérieur ! Un coût pas toujours, voire rarement dans le cas de nos répondants, remboursé par la mutuelle, et qui pourtant correspond à une dépense de plus en plus fré-

quente pour les parents. Une dépense qui contribue également à entretenir les différences car, comme on l'a déjà montré, chacun d'entre vous ne dispose pas d'un même budget.

Aujourd'hui, lorsqu'un enfant présente des difficultés scolaires insurmontables, il double ou est réorienté. Or, l'école - et la réussite scolaire - est la première étape pour avoir une bonne place dans la société. Les cours de soutien scolaires auxquels vous faites appel sont externes à l'école et souvent coûteux. Mais comment ne pas vouloir offrir le soutien nécessaire à son enfant, s'il n'a pas la moyenne ? Tous les parents rêvent de donner le meilleur à leurs enfants...

80 % des parents ont recours à un soutien scolaire à la demande de l'école

Une grande majorité des parents interrogés déclarent avoir été incités par l'école à faire appel à des cours particuliers de soutien (parfois dispensés par les enseignants eux-mêmes). Il se crée ainsi un "marché de la remédiation", dont les prix varient de 15 à 40 € par séance. Les formes de soutien varient : il peut s'agir de cours particuliers ou d'un soutien en groupe, se donnant par cours d'une demi-heure ou d'une heure, prenant place sur toute l'année ou sur quelques semaines plus intensives. Ce marché du soutien scolaire qui va de l'enseignement fondamental à celui du supérieur n'est pas accessible pour tous les parents. Mais qui est responsable de la réussite de l'enfant ? Les parents, qui ne peuvent réagir qu'en fonction des

moyens financiers dont ils disposent ? Le décret Missions, qui pose les objectifs de l'école pour les années à venir, rappelle pourtant clairement le respect du principe d'égalité en classe. Alors ?

Christophe, 3 enfants de 8, 7 et 6 ans

"Je ne peux pas recourir au soutien scolaire. L'école a signalé des troubles de langage chez mon fils de 7 ans. Pour pouvoir bénéficier d'un éventuel remboursement, j'ai dû payer plus de 140 € pour qu'il passe un test en cinq séances et, en fin de compte, je me suis entendu dire qu'il n'avait pas assez de retard pour bénéficier d'un remboursement même partiel. C'est pourtant l'école qui m'a conseillé d'avoir recours à un logopède, mais je n'en ai pas les moyens."

2 enfants sur 20 élèves par classe sont dyslexiques en primaire

Si l'on peut suspecter certains troubles de l'apprentissage dès la maternelle, les spécialistes ne pourront diagnostiquer ces troubles qu'à partir de 7 ans, en fin de 2^e primaire (la plupart des critères utilisés pour poser ce diagnostic n'étant pas inquiétants avant 7 ans). La population scolaire compterait de 5 à 10 % d'enfants dyslexiques, à différents degrés, et pas toujours identifiés, ce qui ferait deux élèves sur vingt.

Ces troubles de l'apprentissage non diagnostiqués entraînent de mauvais résultats scolaires et étiquettent l'enfant comme un mauvais élève alors qu'il n'a aucune maîtrise sur ce comportement. Il est donc important de dépister ces troubles le

plus tôt possible. La première étape, pour ce faire, est de contacter les travailleurs du centre psycho-médico-social (PMS) de l'école. Ceux-ci, même s'ils manquent souvent de temps ou de moyens, peuvent tester le niveau d'intelligence de l'enfant. Si les troubles de l'apprentissage se confirment, ils doivent être diagnostiqués formellement par des tests complémentaires effectués dans des centres spécialisés. Une fois le diagnostic posé, une marche à suivre est proposée aux parents si nécessaire.

Géraldine, 1 enfant de 10 ans

"Mon fils a doublé en 2^e année primaire et son instituteur le disait turbulent ou distrait : il pensait qu'il le faisait exprès. Dans une classe de dix-sept élèves, Léo n'avait qu'à faire comme les autres. L'année suivante, il a été diagnostiqué dyslexique. On a alors compris qu'il lui fallait simplement plus de temps que les autres pour assimiler la matière, la méthode classique d'apprentissage scolaire n'étant pas adaptée aux problèmes de dyslexie. Aujourd'hui, il va voir une logopède deux fois par semaine et je vois qu'il rattrape son retard, même s'il met toujours plus de temps que les autres pour finir un exercice ou recopier ce qui est écrit au tableau."

50 € par demi-heure pour un soutien en supérieur

S'il l'on peut atteindre des sommes assez conséquentes dans l'enseignement fondamental et secondaire, le coût des cours de soutien dans l'enseignement supérieur atteint des sommes bien plus élevées, dues à la spécificité des matières dispensées par des professeurs ou assistants issus d'universités ou de grandes écoles. Ces cours de soutien peuvent coûter jusqu'à 50 € par demi-heure. Ceci sans compter les relectures de travaux et/ou mémoires. Bien entendu, ces soutiens particuliers ne sont pas remboursables et viennent s'ajouter au prix déjà lourd d'une année universitaire.

Nos commentaires

Échec. Le décret Missions précise bien que l'école doit respecter le principe d'égalité. Or, comment l'école peut-elle respecter ce principe si elle n'est pas en mesure d'assurer à chaque élève le même soutien : en conseillant aux parents d'avoir recours à un soutien payant extérieur à l'école, elle se déclare impuissante à résoudre les difficultés scolaires des élèves et donc incapable d'offrir le même droit à la réussite pour tous. Pour certains parents, un taux d'échec élevé dans une école est un

signe de qualité. Pourtant, dans les faits, cela veut dire que ces écoles ne sont pas capables d'intégrer les élèves aux performances les plus faibles. Il faut reconnaître que, malgré les dispositions prises en 2005 par la Communauté française, les remédiations internes aux écoles sont encore insuffisantes.

Troubles comportementaux. C'est pourtant le rôle de l'école de prendre en charge les difficultés d'apprentissage scolaire des enfants : les enseignants devraient au moins être capables de dépister les difficultés spécifiques comme la dyslexie, la dyspraxie et la dyscalculie afin que les parents puissent organiser pour leur enfant le bon soutien. Autre mise en garde pour les pédagogues : la méthode d'apprentissage de la lecture, dite "méthode globale", discriminante envers les enfants dyslexiques car elle renforce les problèmes d'apprentissage. Cette méthode est pourtant encore utilisée dans les écoles, en alternance avec la "méthode analytique". Peut-être faudrait-il songer à l'interdire à l'instar de la France... Lorsque l'on sait qu'entre 5 et 10 % des enfants sont dyslexiques, il ne s'agit plus d'un luxe mais d'un droit à l'égalité des chances. Pour aboutir à tout cela, il faudrait augmenter la formation des enseignants et améliorer leurs conditions de travail. Même chose pour la remédiation interne aux écoles rendue possible uniquement si on met à disposition des PMS davantage de pédagogues, de logopèdes et de psychologues.

Pratico-pratique

- Les logopèdes sont invités à signer une convention avec l'INAMI, qui les oblige à respecter les montants définis par l'Institut. Ceux qui ne la signent pas pratiquent généralement des tarifs plus élevés et les remboursements octroyés à leurs patients par la mutuelle sont moindres. Détails des tests, honoraires et montants des assurances en rapport avec les prestations de logopédie sur inami.fgov.be > Dispensateurs de soins > Individuels > Logopèdes > Nomenclature.

- Conditions de remboursement : le patient doit avoir un certificat du médecin et un bilan réalisé par un logopède qui doivent être envoyés au médecin conseil de la mutuelle. La mutuelle accorde alors un remboursement d'un an (renouvelable un an). Pour une séance individuelle de 20 € chez un logopède conventionné, la mutuelle rembourse un peu plus de 18,50 €.

Pour les enfants n'ayant pas accumulé suffisamment de retard pour bénéficier d'un remboursement, certaines mutuelles proposent aux parents une assurance complémentaire qui permet de réduire le prix d'une séance de logopédie à 5 €.

• Pour les parents d'élèves en difficulté d'apprentissage, l'APEDA (apeda.be) propose un choix de publications ainsi qu'un accueil téléphonique.

• Le site **enseignement.be** comporte un outil de recherche des Centres PMS (dans la rubrique Système éducatif > Institutions et acteurs > Centres psycho-médico-sociaux).

6. Min€rval €t kot pour l'€ grand

Autre gros poste de notre enquête, l'enseignement supérieur qui comprend des dépenses spécifiques à lui tout seul, et ce principalement au mois de septembre: le coût du minerval, les syllabus et dans certains cas le kot et sa caution ainsi que l'abonnement aux transports en commun.

38 % des ressources d'une famille en moyenne en septembre concernent minerval et kot

Les coûts d'inscription varient beaucoup d'un type d'établissement à l'autre. À partir des réponses récoltées auprès de notre échantillon de parents, on peut établir une fourchette de prix qui varie de 835 € pour les universités à 584 € dans les Hautes Écoles, voire autour de 300 € pour des études de type court (Ndlr: certaines Hautes Écoles dont les disciplines exigent du matériel coûteux - cinéma, son, photo, etc. - ont des minervaux qui dépassent les 1 000 €). La plupart de nos répondants qui ont des jeunes dans le supérieur les ont inscrits dans la filière universitaire (75 %). Notons ici que deux familles, chacune avec deux enfants dans le supérieur, connaissent des conditions bien différentes: l'une des deux bénéficie d'une bourse et ne doit donc pas s'acquitter du minerval, tandis que l'autre ne bénéficie ni d'une bourse, ni d'une réduction de minerval et doit donc déboursier 1670 € d'inscription dès le mois de septembre. Les revenus des deux familles sont pourtant

assez similaires. Qu'est-ce qui peut donc motiver cette différence dans les aides financières publiques ?

1 étudiant sur 30 bénéficie d'une réduction de minerval en Communauté française

Les réductions de minerval et bourses de la Communauté française sont accordées en fonction des revenus du ménage et du nombre de personnes à charge.

Les réductions de minerval sont accordées aux familles dépassant de très peu le plafond des ressources: ainsi, pour une famille avec quatre personnes à charge, le minerval sera gratuit si les revenus bruts ne dépassent pas 35 893,19 € par an, et le minerval réduit variera de 487 à 374 € si les revenus bruts ne dépassent pas 39 098,19 € par an. À l'heure actuelle, on estime qu'en Communauté française, un étudiant sur trente bénéficie d'une réduction de minerval. Force est de constater que, même si ces mesures ont bénéficié aux étudiants dans le besoin, l'effet de seuil se fait encore ressentir: les réductions de minerval ne profitent qu'à une petite partie des familles. Quid de celles qui sont tout juste au-dessus du plafond, tout en ayant plusieurs enfants à l'université? C'est le cas des deux familles qui ont répondu à notre enquête et que nous

évoquons ci-dessus. Elles partagent une même fourchette de revenus: l'une (en couple) gagne environ 2 900 € net par mois; l'autre (monoparentale) a un revenu s'élevant à environ 2 500 € par mois. Pour l'attribution des allocations d'études, cha-

cune est considérée comme famille avec quatre personnes à charge (1 conjoint + 2 enfants + 1 puisque les deux enfants suivent des études supérieures). La famille monoparentale, dont les revenus bruts par an ne dépassent pas 35 893,19 €, a pu obtenir une bourse complète pour chacun des enfants. La famille traditionnelle, par contre, a des revenus annuels bruts dépassant de peu 39 098,19 €, et ne peut même pas bénéficier d'une réduction de minerval.

1 étudiant sur 5 bénéficie d'une bourse en Communauté française

Notons d'ores et déjà que pour l'attribution d'allocations d'études, une personne supplémentaire est ajoutée au nombre indiqué sur l'avertissement-extrait de rôle, pour tout contribuable marié, veuf, ou isolé. Une famille monoparentale avec deux enfants compte donc trois personnes à charge. Notez aussi que, dans une même famille, chaque étudiant (autre que le candidat à la bourse) qui poursuit des études supérieures équivaut à deux personnes à charge. Entre 2005 et 2010, le minerval universitaire a augmenté de 14 %, passant de 735 à 835 €. Depuis 2010 et le décret Marcourt, les étudiants bénéficiant d'une

bourse sont dispensés de payer le minerval, qui représentait jusque-là une dépense conséquente en septembre (surtout pour les familles ayant plusieurs enfants dans l'enseignement supérieur), alors que la bourse elle-même n'était versée qu'au printemps.

240 € pour un kot public, 450 € pour un kot privé

Hormis les frais d'inscription, la location d'un kot constitue une autre dépense importante pour les étudiants dans le supérieur, en particulier lorsqu'il s'agit d'un kot privé. Le loyer mensuel peut ainsi varier du simple - 240 € pour un kot du logement public - au double - 450 € pour un kot privé - et il en va de même pour la caution. Sans compter que la plupart des propriétaires de kots privés ne proposent qu'un bail de 12 mois, contre 10 dans le public. On comprend donc pourquoi les kots publics sont pris d'assaut. Devant l'affluence des demandes, la plupart des universités proposent des kots publics uniquement aux étudiants de premier cycle (BA1 à BA3). Quant aux étudiants en master, ils doivent se débrouiller par eux-mêmes pour trouver un logement.

L'option pour éviter le kot : faire les trajets. Si la Communauté française dédommage les étudiants navetteurs de 37,18 € par an, c'est surtout l'investissement en temps qui est problématique : les sept pôles universitaires de la Communauté française ne proposent pas toutes les disciplines et la question de l'accessibilité physique à l'établissement se pose bel et bien.

50 € à 250 € pour l'achat de syllabus par an

Autre dépense non négligeable et spécifique à la rentrée : les manuels et syllabus. De 50 € dans les Hautes Écoles, la somme dépensée pour les manuels s'élève à plus de 250 € pour les universitaires. À ceci s'ajoute des dépenses régulières de photocopies ou d'emprunt de livres tout au long de l'année qui s'étalent selon les parents interrogés de 30 à 100 € (Lire aussi les chapitres alimentation et soutien scolaire en page 4 et 8).

Nos commentaires

Septembre. De plus en plus de parents nous interpellent sur la difficulté de gérer les frais de l'enseignement supérieur, en particulier à la rentrée : pour certaines familles, près de 75 % du budget de septembre est englouti par l'inscription et la location du kot.

Réduction. Autre constat : si les minervals sont désormais gratuits pour les étudiants boursiers, le plafond des revenus n'a pas été augmenté de manière conséquente et beaucoup de parents ne peuvent même pas bénéficier d'une réduction de minerval alors que leurs revenus sont à la limite du seuil prévu. Plusieurs des familles répondantes se sont décrites comme "pas assez pauvres pour obtenir une aide". Plus que les familles bénéficiant d'une bourse complète, ce sont ces familles à la limite d'un certain seuil qui se trouvent aujourd'hui fragilisées financièrement.

Jobiste. En outre, de plus en plus d'étudiants sont contraints de prendre un job, non pas pour subvenir à leurs dépenses "festives" mais pour financer leur année (80 % des 15-25 ans ont travaillé au cours de l'année 2010. Source Randstad). Or, il faut retenir que mener des études constitue un travail à temps plein. Les étudiants ne devraient pas avoir à choisir entre leur cursus et une certaine stabilité financière.

Pratico-pratique

• **cfwb.be** vous renseigne sur les conditions d'obtention d'une allocation d'études dans la rubrique Accueil > Services publics > Ministère > Personnels de l'Enseignement > Services relevant de l'Administrateur > Allocations et Prêts d'études.

• Les sites des universités vous renseigneront sur les plafonds des ressources à ne pas dépasser pour une réduction de minerval.

• Pour trouver un kot, l'idéal est de contacter le service logement de l'établissement ou aller sur **leligeur.be** > Biblioweb

• Sachez que les étudiants peuvent travailler sous deux régimes : un étudiant peut travailler 2 x 23 jours par an sans retenue ONSS. Ce régime va changer en janvier 2012 ! Pour plus d'infos, consultez le site de la ministre de l'Emploi **http://milquet.belgium.be** > Plus de thèmes > Travail des étudiants.

7. L'après-4 heures en garderie

La garderie est devenue une étape obligatoire pour les familles où les deux parents travaillent et pour les familles monoparentales actives. L'absence de la conciliation entre les temps professionnel et scolaire quotidien alourdit fortement le coût scolaire à charge des parents. Et c'est sans compter les écoles qui considèrent le temps de midi comme un temps de garderie.

50 € à 400 € par an de garderie pour 3 jours par semaine

Une toute grande majorité des parents interrogés qui ont des enfants en maternelle et en primaire ont recours à la garderie au minimum trois fois par semaine pour un montant qui varie de

50 à 400 € sur une année. Il s'agit souvent d'un forfait dont une partie (sinon la totalité) est à payer à la rentrée.

Par ailleurs, si le prix de la garderie est déductible fiscalement, elle constitue tout de même un coût supplémentaire lié à la scolarité pour des parents qui n'ont généralement pas d'autre choix : la plupart d'entre vous ne peuvent être présents à 15h20, quand la classe est finie. La garderie occupe donc une place de

plus en plus importante dans la journée scolaire des enfants. C'est pour cette raison qu'on la nomme

le "troisième milieu".

Geoffrey, 1 enfant de 5 ans

"La journée d'école finit à 15h20, mais la garderie de l'école ne commence pas avant 16h. Pendant les 40 minutes de battement, l'école a embauché un personnel de surveillance pour lequel nous devons payer 0,50 € par jour. Ce n'est pas grand-chose, dit comme ça, mais au total cela fait presque 90 € par an, non déductibles. Ajoutez-y 1,10 € par jour

pour le temps de midi, on en arrive à presque 250 € par an... sans compter la garderie proprement dite !”

Marjorie, 2 enfants de 7 et 4 ans

“Je travaille tous les jours jusqu’à 17h30 et ne peux donc être là, à la fin de la classe. Mon fils de 7 ans va à l’étude surveillée organisée par l’école. Quand on rentre à la maison, un peu avant 18 h, je n’ai plus qu’à relire ses devoirs qui sont en général complètement faits. C’est un vrai soulagement de ne pas devoir s’y coller à cette heure-là. Ma fille de 4 ans va elle aussi à la garderie, pour un forfait annuel de 59 € dont je dois m’acquitter dès septembre. L’allocation de rentrée de 25 € paraît assez ridicule, à côté.”

Nos commentaires

Flexibilité. Jusque dans les années 1960, la nécessité d’accueillir les enfants en-dehors des heures de classe n’était que marginale. C’est avec l’augmentation du travail salarié des mères que, peu à peu, les garderies se sont développées. Aujourd’hui, ce sont surtout les mères, de plus en plus présentes sur le marché de l’emploi, particulièrement entre 25 et 45 ans, au moment où elles ont de jeunes enfants, qui sont soumises à des difficultés pour articuler leur vie professionnelle et familiale à l’heure où, la crise aidant, le monde patronal exige de plus en plus de flexibilité.

Allocations familiales. L’accueil extrascolaire et le prix de la garderie cristallisent donc plusieurs préoccupations de la Ligue des familles, notamment en matière d’allocations familiales : l’allocation de rentrée, versée en même temps que les allocations familiales de septembre, ne couvre qu’une très petite partie du coût réel de la rentrée scolaire. Le système de refonte des allocations familiales, tel que la Ligue des familles le propose, comporte un véritable objectif de soutien à la parentalité, en se basant non plus sur la situation professionnelle des

parents mais sur leur lieu de résidence. Dans certaines familles, les allocations familiales sont cruciales, ce qui n’est guère étonnant au vu du coût ne serait-ce que de la rentrée scolaire. Plus que jamais, les allocations familiales sont un outil permettant de lutter contre la pauvreté infantile. Il faut noter que les frais de garderie sont bien déductibles fiscalement, mais que ce système ne profite donc qu’aux gens qui payent des impôts, c’est-à-dire aux parents qui ont des revenus importants. À nouveau, c’est un système qui entretient les inégalités en pénalisant les revenus les plus bas. De même, étant donné le caractère déductible des frais de garde, certaines garderies ont vu leur prix augmenter, pénalisant à nouveau les revenus les plus faibles.

Qualité. En outre, les garderies comportent certaines lacunes importantes, dues principalement au manque de moyens. Le personnel d’accueil est rarement qualifié et manque de formation. La fonction est peu mise en valeur et le salaire est peu élevé. Les garderies n’ont pas ou peu de normes de qualité. Et enfin, si l’enfant est présent de 7h30 à 18h à l’école, sa journée scolaire globale s’étale sur toute cette période et ne peut être segmentée en temps scolaire et non-scolaire, contrairement à ce que fait le système actuel. L’accueil extrascolaire doit être amélioré en matière de prix, de qualité, de formation et d’horaire (l’accueil commence souvent trop tard ou se termine trop tôt).

Pratico-pratique

• Vous cherchez une école de devoirs tout près de chez vous ? Rendez-vous sur **ffedd.be** pour en consulter la liste.

• Pour calculer vos allocations familiales en ligne, rendez-vous sur le site de l’ONAFTS (**onafts.be**).

■ Dossier réalisé par **Catherine François**
Service étude de la Ligue des Familles